



AUX PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DE SECTION

Mars
2026

Info-Flash Présidence

OUVERTURE DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION – COLLOQUE 2026

L'envoi de l'ACREQ-INFO de mars 2026 annoncera le lancement de la période d'inscription au Colloque de l'ACREQ qui aura lieu les 9 et 10 juin prochain, à l'Hôtel Le Dauphin de Drummondville.

Nous vous invitons à faire la promotion de la journée du 10 juin auprès des membres de votre section afin que plusieurs puissent prendre part à l'Assemblée générale annuelle ainsi qu'au dîner-conférence qui suivra. Rappelons qu'une aide additionnelle aux sections est disponible pour les membres réguliers qui seront présents à l'AGA et qu'un montant forfaitaire pour l'hébergement des membres réguliers sera versé à la section. La documentation concernant l'aide financière aux sections pour la participation à l'Assemblée générale annuelle figure en annexe de cet INFO-Flash Présidence.

Afin d'encourager la participation des membres-associés.es et des conjoints.es lors de cette journée, nous proposons parallèlement à l'AGA, une activité au Musée National de la Photographie. Toutes les informations concernant cette activité sont disponibles sur le formulaire d'inscription au Colloque 2026 qui sera joint à l'envoi de l'ACREQ-INFO de mars 2026.

JOURNÉE DES PRÉSIDENTES ET DES PRÉSIDENTS DE SECTION : 9 JUIN 2026

Dans le cadre du Colloque 2026 de l'ACREQ, nous avons réservé la journée du 9 juin pour les présidences de section. Le Conseil d'administration compte sur la participation du plus grand nombre lors de cette journée. Nous avons prévu, à compter de 13 h 30, une Table de travail (TPP) au cours de laquelle nous discuterons, entre autres, des orientations qui guideront les objectifs du Plan d'action 2026-2028 de l'ACREQ ainsi que des efforts qui ont été et seront déployés pour soutenir le recrutement de nouveaux membres. Une soirée au restaurant le Globe-Trotter de l'Hôtel Le Dauphin suivra cette rencontre. À noter, vos conjointes et conjoints sont les bienvenus.es !

Nous avons joint à cet INFO-Flash les informations relatives au soutien financier pour les présidences de section ou des personnes les représentant.

RAPPEL : <https://acreq2019.org/formulaires/>,

- Allocation formation 2025-2026 : des sommes sont encore disponibles. N'hésitez pas à nous faire parvenir votre formulaire de demande d'allocation.
- Rapport d'élection : n'oubliez pas de nous faire part des résultats des élections qui auront lieu lors de vos assemblées de section. Merci !

EN TERMINANT

Bon printemps et au plaisir de vous revoir à Drummondville !

■ France David, présidente

AIDE FINANCIÈRE AUX SECTIONS

AGA 2026

Afin de favoriser une plus grande participation des membres réguliers à l'Assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration a modifié les critères d'admissibilité de l'aide financière aux sections selon le principe suivant :

Bonifier l'aide financière aux sections en fonction des membres réguliers présents à l'AGA et non plus en fonction du nombre de membres réguliers de la section. Cette allocation est une bonification du budget de la section et il revient à la présidence de section de l'octroyer à ses membres selon les critères établis par la section.

L'aide additionnelle aux sections pour les membres réguliers présents sera disponible selon les paramètres suivants :

- Sur demande, par la présidence de section, sur le formulaire préparé à cette fin.
- Au moins 1 membre régulier et non représentant de la présidence est présent à l'AGA.
- Sections à 100 km et plus (aller) du lieu de la tenue de l'AGA, un montant forfaitaire de 100 \$ pour l'hébergement de chaque membre régulier présent sera versé à la section.
- Pour chaque tranche de 4 membres présents, un montant forfaitaire pour déplacement, établi selon les critères du tableau en annexe, sera versé à la section. Le covoiturage est fortement recommandé.
- Aucun frais de repas ne sera remboursé, car le déjeuner est inclus dans l'hébergement et le dîner est déjà offert aux membres par l'ACREQ.

Lise Lefebvre
Trésorière

26 janvier 2026

Note : Dans ce texte, le terme « membre régulier » englobe le membre associé dont la conjointe ou le conjoint était membre régulier et qui est décédé.

Demande d'aide financière aux sections Participation à l'Assemblée générale annuelle

**10 juin 2026
Drummondville**

(À compléter par la présidence de section éligible à l'aide financière)

Nom de la section		Kilométrage à parcourir (aller)	
		<input style="width: 80px; height: 25px;" type="text"/>	
Nom et prénom du/de la président(e) de la section			
Numéro civique		Rue, appartement	Ville
Code postal		Téléphone	Courriel
Nom et prénom des membres présents à l'AGA		Type Rég/Ass	Hébergement (cocher)

Date de la demande : _____

Veillez retourner ce formulaire dûment complété à

ACREQ a/s de Mme Marie-Josée Lépinay
1553, rue Joseph-Laurin
Lévis (Québec) G6W 7W3

OU

Adresse électronique
acreq@aqcs.ca

Montant autorisé		45570	
Hébergement :	\$	TOTAL :	\$
Frais de déplacement :	\$		

**Table des présidentes et des présidents de section
Mardi, 9 juin 2026, à compter de 13 h 30
Drummondville**

Le Conseil d'administration propose une aide financière additionnelle aux présidences de section ou leur substitut afin de favoriser la présence du plus grand nombre à la Table des présidentes et des présidents, au Colloque et à l'Assemblée générale, et ce, selon les paramètres suivants.

Frais couverts par votre Association, conditionnels à votre présence à l'Assemblée générale du 10 juin 2026 :

- Frais d'hébergement (petit déjeuner inclus) du mardi 9 juin 2026, nonobstant le lieu de résidence (réservation de la chambre à faire par chacun); les frais d'hébergement du lundi 8 juin 2026 pourront également être remboursés pour celles et ceux dont la distance ne permet pas la présence à compter de 13 h 30 pour la réunion de la TPP du mardi;
- Frais de repas seront remboursés selon la politique en vigueur, à l'exception des petits déjeuners qui sont inclus dans le coût de l'hébergement, du souper du 9 juin 2026 pour lequel un montant de 75\$ est alloué et du dîner du 10 juin 2026 qui est offert gratuitement par l'ACREQ;
- Frais de déplacement seront remboursés par un montant forfaitaire établi selon les critères du tableau des distances fourni en annexe à la présente.

Tout ce que vous aurez à faire, c'est de demander les remboursements selon les règles applicables à cette aide sur le formulaire *Rapport de dépenses TPP – Colloque - AGA 2026* préparé à cette fin. Aucun remboursement ne sera effectué pour les conjoint.es.

Tel que précisé, à défaut de pouvoir participer personnellement aux rencontres, un représentant de votre section « délégué » par vous pourra agir et participer à votre place. Ces frais seront couverts selon les règles ci-dessus. Le cas échéant, une confirmation du nom du délégué doit être transmise à l'adresse courriel suivante : acreq@aqcs.ca

Nous comptons sur votre présence à la TPP du mardi 9 juin 2026 ainsi qu'à l'AGA 2026 et au dîner-conférence qui suivra.

Détermination du forfaitaire des déplacements

Tableau des distances 2026

Distance vers Drummondville à partir de			
Ville	KM	Total KM Aller-retour	Remboursement forfaitaire
Alma	377	754	163,00 \$
Amos	687	1374	297,00 \$
Baie-Comeau	569	1 138	246,00 \$
Blue Sea	424	848	183,00 \$
Chibougamau	629	1 258	272,00 \$
Cowansville	100	200	43,00 \$
Dolbeau-Mistassini	433	866	187,00 \$
Gaspé	815	1 630	352,00 \$
Gatineau	324	648	140,00 \$
Granby	75	150	32,00 \$
Joliette	196	392	85,00 \$
Lac-Témiscamingue	770	1 540	333,00 \$
Laval	120	240	52,00 \$
Lévis	145	290	63,00 \$
Longueuil	92	184	40,00 \$
Magog	105	210	45,00 \$
Montmagny	204	408	88,00 \$
Montréal	113	226	49,00 \$
Oka	166	332	72,00 \$
Papineauville	262	524	113,00 \$
Prévost	160	320	69,00 \$
Québec	153	306	66,00 \$
Rimouski	437	874	189,00 \$
Rivière-du-Loup	330	660	143,00 \$
Rouyn-Noranda	725	1 450	313,00 \$
Saint-Georges	228	456	98,00 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	102	204	44,00 \$
Saguenay	359	718	155,00 \$
Saint-Hyacinthe	48	96	21,00\$
Sept-Îles	795	1 590	343,00 \$
Shawinigan	101	202	44,00 \$
Sherbrooke	82	164	35,00 \$
Sorel-Tracy	60	120	26,00 \$
Terrebonne	111	222	48,00 \$
Thetford Mines	130	260	56,00 \$
Trois-Rivières	70	140	30,00 \$
Val-des-Monts	345	690	149,00 \$

Légende : 100 km = 12 litres à 1,80 \$ / litre